

Troisième cycle à l'EPG

Parcours de professionnalisation Devenir gestalt-thérapeute et obtenir le CEP

Objectif et certification

Le troisième cycle de formation à l'EPG constitue la dernière étape du cursus de professionnalisation. Il permet de consolider la posture de gestalt-thérapeute, d'approfondir la pratique clinique et de s'engager dans une activité professionnelle supervisée.

Ce cycle mène à la certification de gestalt-thérapeute, délivrée à l'issue d'un parcours validé selon les critères suivants :

- Réalisation complète des stages obligatoires,
- Participation active, régulière et impliquée aux modules, aux supervisions et aux travaux personnels,
- Engagement dans une pratique professionnelle supervisée, totalisant un minimum de 500 heures réparties sur au moins deux années, dans un cadre éthique et en lien étroit avec le.la superviseur.e,
- Rédaction d'un mémoire théorico-clinique de fin de formation, soutenu publiquement devant un jury de certification (les consignes actualisées sont accessibles dans l'espace réservé, rubrique « Documents utiles / Cycle 3 »).

Deux journées annuelles de soutenance sont organisées. Ces présentations, publiques, sont ouvertes aux étudiants en cours de formation, à l'exclusion des clients actuels ou anciens des soutenant.

Un stage pratique en institution (hôpital, centre thérapeutique, etc.) peut utilement compléter le parcours. L'EPG est en mesure d'établir une convention avec l'organisme d'accueil (contact : Bénédicte Levrat).

Les étudiants sont également invités à s'engager dans les initiatives à visée sociale soutenues par l'École, telles que les Psys Nomades ou les Écouteurs de rue.

Conditions d'admission

L'inscription au troisième cycle suit le protocole suivant :

1. Obtention de l'accord de l'équipe pédagogique de cycle 2 (la détention du certificat de gestalt-praticien ne constitue pas une condition suffisante) ;
2. Rédaction d'un plan de formation C3, accompagné d'une lettre de motivation, d'un CV et de la fiche d'inscription (le plan peut être construit avec Didier Agossa si besoin) ;
3. Validation du plan de formation par Didier Agossa ;
4. Inscription administrative aux modules sélectionnés auprès de Katherine Menudier.

L'EPG accueille dans son troisième cycle :

- Des Gestalt-praticiens certifiés à l'EPG, pour lesquels l'équipe pédagogique de cycle 2 a donné son accord ;
- Des Gestalt-praticiens formés dans d'autres instituts reconnus (membres du Collectif des 7 Écoles ou validés par l'EPG), sur décision du comité pédagogique. Ces candidats doivent suivre un cursus d'intégration, incluant :
 - L'étude de leur dossier (CV, lettre de motivation)
 - La participation à deux modules obligatoires de la « formule à la carte »



- L'évaluation de leur participation
- Une confirmation mutuelle d'engagement
La procédure est initiée par un entretien avec Didier Agossa ;
- Des professionnels expérimentés de la psychothérapie, tels que psychothérapeutes, psychopraticiens, psychanalystes ou psychologues, formés dans une autre approche au sein d'un institut référencé par la FF2P. Ils peuvent intégrer le troisième cycle via un cursus passerelle, comprenant un entretien et la participation à des stages permettant une validation partagée de leur engagement.

Les stages du troisième cycle peuvent également être suivis hors objectif de certification ou de capitalisation, dans une logique de formation continue.

Contenu

Le troisième cycle vous permet de consolider votre posture de gestalt-thérapeute et d'approfondir votre pratique. Il est fortement recommandé de consulter régulièrement le site internet de l'EPG pour prendre connaissance de l'offre de formation actualisée chaque année, tout en veillant à respecter les exigences mentionnées dans la fiche d'entrée en troisième cycle.

Le cycle comporte 3 volets obligatoires :

1. Approfondissements

Deux options sont possibles :

- Formule à la carte (FOC) :

Vous devez valider :

- les stages obligatoires suivants :
 - Relation thérapeutique
 - Résonance et dévoilement
 - Un practicum supervisé
 - Un stage parmi les 3 proposés autour des dynamiques corporelles : « *le corps, fond de l'expérience* », « *processus corporels et gestalts inachevées* », « *l'audace du toucher* ».
- 9 jours supplémentaires de stages au choix parmi les approfondissements, pour atteindre un total de 22 journées de formation.

- Formule structurée (FAP) :

Vous participez à l'ensemble des sessions prévues dans la FAP choisie, et ajoutez 6 jours de stages au choix pour totaliser 22 journées de formation.

(la FAPROC incluant de la supervision, les journées correspondantes doivent être déduites du calcul des 22 journées.)

2. Psychopathologie

15 journées de formation avancée sont requises, à réaliser dans le cadre du module dédié.

3. Supervision didactique

- Un minimum de 140 heures réparties sur deux années (consécutives ou non) en groupe de supervision didactique à l'EPG.
La FAPROC, intègre une partie de cette supervision (70 heures).
- 10 heures de supervision individuelle minimum avec un·e superviseur·e agréé·e par l'EPG.



Recommandations pédagogiques et accompagnement

Prenez soin de votre équilibre.

Si vous êtes en reconversion professionnelle, nous vous invitons à faire preuve de prudence. Le lancement d'une activité de Gestalt-praticien·ne s'inscrit dans un processus progressif.

Votre confiance, votre disponibilité, votre situation financière, votre lieu d'installation ou encore le soutien de votre entourage sont autant de facteurs à considérer. Le temps nécessaire pour constituer une clientèle varie fortement.

Nous vous encourageons à construire un plan de formation qui respecte votre écologie de vie, en préservant si possible une source de revenus, indispensable pour maintenir votre stabilité personnelle et une posture professionnelle saine. Nous vous conseillons de ne pas dépasser 4 clients par semaine pendant la première année.

Soyez réaliste dans la construction de votre parcours

Le troisième cycle doit s'inscrire dans une durée de 2 à 6 ans, à compter de votre entrée effective. Nous vous recommandons de viser une répartition sur 3 à 5 ans, en fonction de votre rythme d'intégration et de vos disponibilités.

L'inscription est possible uniquement après votre certification de Gestalt-Praticien·ne et l'envoi de votre fiche d'entrée en cycle 3, visée par Didier (pensez à le mettre en copie du courriel de demande d'inscription adressé à Katherine).

Nous vous encourageons à anticiper la programmation de vos stages, pour faciliter votre organisation et éviter les risques de saturation des groupes. Toutefois, ne surchargez pas votre démarrage : vous aurez besoin de temps et d'énergie pour intégrer les acquis du second cycle, réaliser les travaux personnels du troisième cycle, et amorcer votre installation professionnelle.

Supervision obligatoire dès le début de la pratique

Dès l'entrée dans l'activité, la supervision devient une exigence déontologique incontournable, qu'elle soit :

- individuelle avec un·e superviseur·e agréé·e par l'EPG (liste non exhaustive disponible dans votre espace réservé, rubrique *Documents utiles / Cycle 3*).
Tous les superviseur·es assurant une formation à l'École sont agréé·es,
- en groupe didactique au sein de l'école. Vous pouvez intégrer un groupe de supervision en cours d'année, sous réserve de places disponibles. La participation à un minimum de dix regroupements consécutifs est obligatoire.

Une fois engagé·e en cycle 3, faites part de vos intentions d'intégration ou de changement de groupe à Katherine dès le mois de juin, pour l'année suivante. Elle en assurera le suivi administratif.

Didier reste disponible pour vous accompagner dans l'élaboration et la validation de votre parcours d'une année à l'autre.

Recommandations pour construire votre plan de formation en troisième cycle

Afin de vous aider à élaborer un parcours cohérent, adapté à votre rythme et à votre projet, voici quelques repères essentiels :

- **Besoin d'un cadre structurant** : si vous ressentez le besoin d'un contenant soutenant, et le désir d'intégrer un groupe en promotion, privilégiez une formule structurée (FAP). Les FAP se déroulent en résidentiel, avec des journées plus longues et une dynamique de groupe continue.
- **Souplesse et autonomie** : si vous préférez composer votre parcours en fonction de vos contraintes personnelles, professionnelles ou financières, optez pour la formule à la carte (FOC). Vous devrez y inclure les stages obligatoires en priorité.
- **Laissez-vous guider par votre élan** : le désir que vous inspirent certains stages ou FAP peut être un bon repère pour orienter votre parcours.



- **Progressivité dans les apprentissages** : commencez par les **fondamentaux** et les **essentiels**, avant d'envisager des spécialisations (couple, enfants, profils spécifiques...). Une pratique spécialisée solide s'appuie sur une base théorique et expérientielle bien intégrée.
- **Soutien à l'installation professionnelle** :
 - Le groupe de supervision didactique est conçu pour accompagner le développement de votre pratique clinique.
 - Vous pouvez privilégier dans un premier temps une supervision individuelle (la liste des superviseur·es agréé·e·s est disponible sur votre espace réservé une fois inscrit·e en C3) qui pourra laisser place à la supervision didactique quand votre pratique clinique sera stable, ou la compléter si besoin.
 - L'atelier d'aide à l'installation est l'occasion de faire le point sur votre projet, recevoir des informations sur les dimensions juridiques, déontologiques, et échanger avec d'autres praticien·nes.
 - Les practicums supervisés occupent une place essentielle dans le parcours de professionnalisation. Ils permettent de consolider ses repères cliniques, de renforcer son étayage et de préparer un démarrage d'activité dans un cadre structuré et sécurisé. Ils favorisent ainsi une transition progressive et soutenue vers la pratique en clientèle.
- **Enseignement de la psychopathologie** :

Cet enseignement est essentiel pour repérer les modalités de fonctionnement psychique et garantir la qualité de l'accompagnement.

Il est recommandé de le suivre après une première année de pratique clinique, afin d'en faire une expérience pleinement intégrée.

En amont, vous pouvez suivre le module sur le développement de l'enfant, qui articule les processus de développement de l'individu avec les dynamiques relationnelles en psychothérapie, et fournit des repères utiles à la compréhension des troubles psychiques.
- **Respect de la déontologie** :

Conformément aux exigences de l'EAGT pour l'obtention du CEP, **votre superviseur·e ne peut être votre thérapeute personnel·le en cours ou ancien·ne.**

Après un premier cycle à dominante expérientielle, centré sur le cheminement personnel de l'étudiant·e, et un second cycle structuré, visant à renforcer son autonomie au sein d'une promotion fixe, le troisième cycle se révèle plus exigeant encore.

En tant que gestalt-praticien·ne en début d'exercice, vous êtes amené·e à faire des choix parmi des stages variés, avec des intervenant·e·s différent·e·s : cela constitue une expérience précieuse d'autonomisation, à l'image des exigences de la profession, où remise en question, recherche et formation continue sont les garantes d'une posture éthique et vivante.

Prévoyez un temps personnel dédié à votre formation : pour vous préparer aux stages (vous en tirerez un meilleur bénéfice), approfondir certains sujets, créer vos supports, préparer vos supervisions, lire, écrire, noter vos idées et vos questionnements.

Certains modules, comme la psychopathologie, requièrent un engagement important : la densité des contenus et la dynamique pédagogique impliquent une participation active, avec des exposés croisés préparés individuellement et des présentations cliniques partagées au sein du groupe.

Tout au long du cursus, il est recommandé de faire régulièrement le point avec votre superviseur·e ainsi qu'avec l'équipe administrative, afin d'ajuster votre parcours et de rester soutenu·e dans votre progression.



Conditions d'exercice en tant que gestalt-praticien.ne

Avant l'entrée officielle en 3^e cycle, vous pouvez mobiliser votre posture gestaltiste uniquement dans le cadre de votre métier d'origine.

À compter de votre validation en 3^e cycle (inscription et autorisation à la pratique), vous pouvez vous présenter comme gestalt-praticien·ne certifié·e par l'EPG et, si vous le souhaitez, ajouter la mention : « en cours de certification de gestalt-thérapeute ».

À ce stade, l'adhésion à l'une des associations professionnelles gestaltistes (SFG, CEGT ou FPGT) devient obligatoire.

Vous devez également souscrire une assurance de responsabilité civile professionnelle et adhérer à un dispositif de médiation de la consommation.

Modalités d'autorisation à la pratique professionnelle

Afin de sécuriser la transition vers l'exercice clinique et de garantir un accompagnement de qualité, l'autorisation de débiter une pratique supervisée en gestalt-thérapie est conditionnée :

- à la finalisation de l'inscription administrative en 3^e cycle ;
- à la participation à un practicum supervisé ;
- au suivi de l'atelier d'aide à l'installation ;
- à la participation au module sur la relation thérapeutique, ou au premier regroupement de la formule structurée.

Nous rappelons que cette autorisation constitue un préalable indispensable à toute adhésion à la FF2P ainsi qu'aux associations gestaltistes.

Inscription à l'annuaire FF2P

Les étudiant·e·s engagé·e·s activement dans leur formation, c'est-à-dire participant à au moins cinq journées de stage par an, peuvent demander à figurer dans l'annuaire de la FF2P avec la mention : « en cours de certification finale ».

Cet annuaire constitue aujourd'hui une référence, notamment pour les ARS (Autorité Régionale de la Santé) en cas de contrôle. L'inscription sous statut étudiant·e permet par ailleurs de bénéficier d'un tarif réduit par rapport à une adhésion individuelle.

Chaque année, la FF2P sollicite l'EPG afin de vérifier le statut actif en formation des étudiant·e·s concerné·e·s.

Les formulaires FF2P sont accessibles dans votre espace réservé sur le site de l'EPG, une fois l'inscription en 3^e cycle effectuée, dans la rubrique Documents utiles / Cycle 3.

Pour certaines rubriques du formulaire, vous pouvez indiquer : « en cours de 3^e cycle à l'EPG ».



Conditions et modalités d'accès au CEP

L'EPG est une école agréée en tant qu'EAPTI (European Accredited Psychotherapy Training Institute) par l'EAP (European Association for Psychotherapy).

À ce titre, les titulaires du certificat de 3^e cycle délivré par l'EPG peuvent accéder au CEP (Certificat Européen de Psychothérapie) par la voie directe, c'est-à-dire via l'EPG, qui assure la transmission du dossier à l'EAP dans le cadre d'une procédure simplifiée.

Préalablement, il est nécessaire que l'étudiant-e ait obtenu le statut de membre individuel accrédité par la FF2P.

Traçabilité et conservation des justificatifs

Conservez soigneusement toutes vos attestations et certificats (stages, supervisions, thérapies). Ils peuvent être demandés à tout moment par l'EPG, ses organismes d'accréditation ou les instances professionnelles. Tenez à jour un **dossier personnel** incluant : traçabilité de votre pratique (nombre de séances, nature de l'activité), notes cliniques, supervisions, etc.

Certains documents sont téléchargeables via votre **espace réservé** sur le site de l'EPG (identifiant = votre email).